

Communiqué de presse

Zurich, Genève, le 10 décembre 2024

# Finance durable : progrès dans la mise en œuvre de l'initiative du secteur de la gestion de fortune

Dans le cadre de l'initiative « La finance durable, une opportunité pour la gestion de fortune » lancée en 2021 par le secteur suisse de la gestion de fortune, un troisième rapport sur les progrès réalisés a été publié. Les 21 banques participantes ont poursuivi avec succès leur engagement à contribuer à une solution contre le changement climatique. Elles ont fait progresser la mise en œuvre de treize mesures au total dans les quatre domaines « Réduction des émissions de gaz à effet de serre », « Offre & conseil », « Formation » et « Publication », qui visent toutes à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

L'initiative sectorielle « La finance durable, une opportunité pour la gestion de fortune » a été lancée en 2021 par l'ABG afin d'accompagner les investisseurs privés et institutionnels dans les placements durables et de contribuer à la transformation vers une économie plus durable. Les banques de gestion participantes ont défini ensemble des priorités d'action qu'elles mettent en œuvre, tout en les développant et en les réexaminant régulièrement. Depuis 2022, la majorité des banques privées suisses de l'ABPS participent aussi à l'initiative. Avec 13 membres de l'ABG, la banque LGT et la banque J. Safra Sarasin, ce sont à présent 21 établissements au total qui soutiennent l'initiative et représentent des actifs sous gestion d'une valeur totale de CHF 2550 milliards.

Le domaine de la finance durable se développe de manière continue et dynamique. Afin de prendre en compte les changements en Suisse mais aussi dans le contexte européen plus large, les priorités ont été complétées cette année par une mesure supplémentaire : créer de la transparence en lien avec l'utilisation des termes clés de l'univers de la durabilité et montrer à quelles normes/définitions réglementaires ou internationales reconnues ils se réfèrent. En parallèle, une mesure a été mise en œuvre avec succès (signature des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU d'ici fin 2022).

#### État de la mise en œuvre des priorités d'action

L'enquête sur l'état absolu de la mise en œuvre de l'initiative au printemps 2024 a montré que ce sont surtout dans les domaines « Formation » et « Offre & conseil » que les mesures ont déjà été mises en œuvre majoritairement. Dans le domaine « Publication », les Swiss Climate Scores et le nouveau durcissement du rapport liés à la chaîne de création de valeur constituent encore un défi. Il convient par contre de souligner le degré élevé de mise en œuvre de la nouvelle mesure relative à la transparence en lien avec les termes clés utilisés et les définitions de l'univers de la durabilité.

« Je suis ravi que nous ayons accompli de nouveaux progrès mesurables dans la mise en œuvre de notre initiative sectorielle. L'initiative est sur la bonne voie et le thème de la durabilité est aujourd'hui plus pertinent que jamais pour les banques de gestion. Nous pouvons contribuer à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique notamment en aidant notre clientèle à investir leurs actifs dans des entreprises durables et des technologies innovantes », déclare Giorgio Pradelli, président de l'ABG.

### Progrès réalisés par rapport à l'année précédente

Comparé à 2023, de bons à très bons progrès ont pu être constatés pour la quasi-totalité des mesures. Les améliorations les plus nettes s'observent dans l'intégration des critères ESG dans les processus de recherche, de conseil et d'investissement, ainsi que dans la détermination de trajectoires de réduction des GES pour atteindre l'objectif du zéro net d'ici 2050 (y compris l'étape intermédiaire de 50% d'ici 2030 selon la SBTi), qui intègre désormais également la trésorerie et les propres opérations. En revanche, pour ce qui est de l'indication de la part des placements gérés durablement conformément au droit de l'UE, les participants ont continué à émettre des réserves – malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre – du fait du manque de clarté de la définition de la durabilité et des possibles effets juridiques de « l'écoblanchiment ». Un recul significatif est observé uniquement en ce qui concerne le rapport sur les mesures prises dans l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Ce recul s'explique par une interprétation désormais plus stricte de la mesure en raison d'exigences réglementaires croissantes.

« Cette initiative a le mérite de permettre aux plus petites banques de profiter de l'expérience et des bonnes pratiques des plus grandes, même s'il est clair que ce sont surtout ces dernières qui ont les ressources nécessaires pour mettre en œuvre toutes les priorités. Nous nous réjouissons aussi que dès 2025, toutes les grandes entreprises suisses publient des informations sur les questions climatiques, car nous en avons besoin pour effectuer notre propre travail. », déclare Grégoire Bordier, président de l'ABPS.

#### Pour toute question:

Pascal Gentinetta, directeur exécutif de l'ABG, pascal.gentinetta@juliusbaer.com, +41 79 202 48 65 Jan Langlo, directeur de l'ABPS, langlo@abps.ch, +41 22 807 08 00



Vereinigung Schweizerischer Assetmanagement- und Vermögensverwaltungsbanken
Association de Banques Suisses de Gestion
Associazione di Banche Svizzere di Gestione Patrimoniale ed Istituzionale
Association of Swiss Asset and Wealth Management Banks

## Les 13 priorités d'action de l'initiative

Les mesures de l'initiative se répartissent dans quatre domaines qui englobent les aspects particulièrement importants pour les banques de gestion de fortune :

- « Réduction des émissions de GES » : L'objectif est d'atteindre, à l'horizon 2050 ou plus tôt, l'objectif de zéro émission nette compte tenu de toutes les émissions (scope 1 à 3) générées par les propres processus opérationnels, la trésorerie et les mandats de gestion discrétionnaire. Les membres s'engagent à prendre des mesures pour réduire les émissions de GES, en conformité avec l'Accord de Paris.
- « Offre & conseil » : L'objectif est d'élargir l'offre de solutions d'investissement durable et d'approcher activement les clients afin de discuter des risques et des opportunités dans le domaine de l'investissement durable, en conformité avec l'autorégulation de l'Association suisse des banquiers et de l'Asset Management Association Switzerland.
- « Formation » : L'objectif est d'intégrer la durabilité à tous les échelons de l'entreprise et de former tous les collaborateurs, en particulier ceux qui sont en contact avec les clients, sur les opportunités et les risques des investissements durables ainsi que sur les évolutions sectorielles et réglementaires.
  « Publication » : L'objectif est de garantir la transparence des activités liées au développement durable, conformément aux exigences légales, aux normes internationales, aux initiatives clés de la branche et aux principes directeurs.

#### Prémisses de l'initiative

Trois prémisses ont été définies lors du lancement de l'initiative sectorielle Finance durable :

- 1. Les banques de gestion de fortune ne sont pas en mesure, à elles seules, de résoudre le problème du changement climatique. Cet objectif nécessite un effort commun de l'ensemble de l'économie et de la société. Les banques de gestion de fortune souhaitent néanmoins apporter leur contribution et mesurer ainsi que rendre visibles leurs progrès en la matière.
- 2. Compte tenu de l'évolution constante de la réglementation et des méthodes de calcul (taxonomie) ainsi que des nouvelles découvertes scientifiques, les priorités définies sont régulièrement revues et développées.
- 3. L'initiative sectorielle de l'ABG et de l'ABPS est une plateforme ouverte à d'autres gérants de fortune, banques et établissements financiers qui ont la volonté de porter et de mettre en œuvre l'initiative sectorielle.